

Egalité professionnelle des femmes au ministère de la Défense (interview de 2017)

Aujourd'hui, si pour beaucoup de femmes militaires, l'équité est avant tout assurée par le système des grades et des examens, se pose la question de savoir comment offrir à la majorité d'entre elles une égalité effective en termes de parcours professionnel.

La Rédaction a rencontré Pierre Arnaud, chargé de missions auprès du Haut fonctionnaire à l'égalité des droits et intervenant de ce colloque, qui a répondu à des questions essentielles sur l'égalité professionnelle des femmes au sein de la Défense.



[la Rédaction] Quelle est la place actuellement des femmes au sein de la Défense ?

[Pierre Arnaud] On compte aujourd'hui près de 60 000 femmes dans la Défense. Elles représentent plus de 15% des effectifs militaires et 38% des effectifs civils. Les femmes militaires sont deux fois plus nombreuses qu'en 1995.

La représentation des femmes par métier est similaire à ce que l'on observe sur les emplois civils. Les spécialités liées au soutien sont les plus féminisées. En effet le taux de féminisation est de 40% pour la gestion des ressources humaines. A l'inverse en ce qui concerne les spécialités opérationnelles, les femmes ne représentent que 3% des effectifs. Quant au taux de féminisation des unités engagées en opérations extérieures, il est de 8% en 2016, soit 1 500 femmes.

Aujourd'hui 27% de femmes sont dénombrées parmi les volontaires, 13% chez les militaires du rang, 17% dans la catégorie des sous-officiers, et 15% dans celle des officiers. En 2016, on comptait 30 femmes officiers générales, hors les contrôleuses générales. 5 femmes seront promues en 2017. L'objectif est d'atteindre 7% de femmes officiers généraux en 2019.

Aujourd'hui en 2017, à bagages scolaires égaux, une jeune femme peut-elle prétendre au même plan de carrière qu'un jeune homme ?

Il n'existe aucun obstacle statutaire pour empêcher une femme de conduire un parcours professionnel identique à celui d'un homme. Une jeune femme qui intègre aujourd'hui une école d'officier doit pouvoir faire une carrière identique à celle d'un de ses camarades de promotion.

Selon vous existe-t-il toujours un plafond de verre au sein de la Défense ?

L'expression consacrée est mal adaptée au ministère de la Défense. Les femmes ont accédé à l'ensemble des emplois et des métiers trop récemment pour que les viviers de femmes soient suffisamment alimentés. L'accès aux emplois supérieurs se réalise au rythme de la constitution de ces viviers. La progression du nombre de femmes officiers généraux en atteste. Elles étaient 26 en 2015, elles seront 35 en 2017.

Le ministère conduit justement une politique volontariste pour augmenter la représentation des femmes au sein du haut encadrement. Un véritable travail sur la constitution des viviers est réalisé et l'accès aux emplois à responsabilité se prépare le plus en amont possible. La cellule d'accompagnement des cadres civils, par exemple, doit permettre un véritable suivi des cadres féminins.

Comment permettre aux femmes de mener une carrière identique à celle des hommes ?

Afin d'aider les femmes dans leur parcours professionnel, des mesures et des dispositifs visant à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée sont en cours d'élaboration. Par exemple, un guide de la parentalité et une Charte du temps doivent être prochainement publiés.

Par ailleurs le ministère mène une politique sociale importante vis-à-vis de son personnel, particulièrement en faveur de la petite enfance avec des dispositifs adaptés aux évolutions de la société. L'aide ministérielle à l'accueil périscolaire des enfants pour prendre en compte la réforme des rythmes scolaires en est un exemple. D'autres dispositifs RH sont actuellement à l'étude.

Taux de féminisation par armée et services :

- le Service de santé des armées (SSA) : 58%
- le Service du commissariat des armées : 29%
- l'armée de l'Air : 22%
- la Marine nationale : 14%.
- l'armée de Terre : 10%.